



CONSEIL MUNICIPAL DU 12/04/2022

COMPTE RENDU DE SEANCE

Date convocation : 05/04/2022

L'an deux mille vingt deux, le douze avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes de CEPET, sous la présidence de Mme SOLOMIAC, Maire.

Etaient présents : MME SOLOMIAC - M. BIGARAN - MME ROUYER – M. JAUZION – MME FAU – M. KARAGOZIAN – M. HENEIN – MME BONNET – M. FOUGERAY – M. BORRULL -

Etaient absents avec procuration : MME DELVINGT (procuration M. ROUYER) - M. CROS (procuration MME FAU) – M. TIRLOY (procuration M. BORRULL) – MME GONCALVES (procuration M. KARAGOZIAN) – MME DUBOUX (procuration M. BIGARAN) – MME LADOUX (procuration MME BONNET)

Etaient absents : M. ALIBEU- MME DUVERGER - MME CALMONT

Madame BONNET a été nommée secrétaire.

Numéro délibération	Objet	Décision
20220201	Approbation du compte de gestion de la commune	Votes Pour 16, Contre 0, Abstention 0
20220202	Approbation du compte de gestion de la caisse des écoles	Votes Pour 16, Contre 0, Abstention 0
20220203	Approbation du compte administratif de la commune	Votes Pour 15, Contre 0, Abstention 0
20220204	Approbation du compte administratif de la caisse des écoles	Votes Pour 15, Contre 0, Abstention 0
20220205	Affectation de résultats de la commune	Votes Pour 16, Contre 0, Abstention 0
20220206	Affectation de résultats de la caisse des écoles	Votes Pour 16, Contre 0, Abstention 0
20220207	Vote du taux des taxes communales	Votes Pour 14, Contre 1, Abstention 1
20220208	Subventions aux associations	Votes Pour 15, Contre 0, Abstention 0
20220209	Subventions aux associations budget caisse des écoles	Votes Pour 16, Contre 0, Abstention 0
202202010	Budget primitif de la commune 2022	Votes Pour 16, Contre 0, Abstention 0

202202011	Budget primitif de la caisse des écoles 2022	Votes Pour 16, Contre 0, Abstention 0
202202012	Subvention d'équilibre à la caisse des écoles	Votes Pour 16, Contre 0, Abstention 0
202202013	Adhésion au groupement d'achat pour l'électricité	Votes Pour 15, Contre 0, Abstention 1
202202014	Avenants au marché d'extension du groupe scolaire	Votes Pour 16, Contre 0, Abstention 0
202202015	Tarifs ALSH extérieurs	Votes Pour 16, Contre 0, Abstention 0
20220216	Convention de prise en charge financière pour l'ALSH	Votes Pour 16, Contre 0, Abstention 0
20220217	Demande de subvention au Conseil départemental pour l'achat de matériel informatique pour la mairie, la maison des associations et les ateliers	Votes Pour 16, Contre 0, Abstention 0
20220218	Demande de subvention au Conseil départemental pour l'achat d'un bâtiment modulaire pour l'école	Votes Pour 16, Contre 0, Abstention 0
20220219	Demande de subvention au Conseil départemental pour l'achat de matériel informatique pour le groupe scolaire	Votes Pour 16, Contre 0, Abstention 0
20220220	Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'achat d'une tondeuse	Votes Pour 16, Contre 0, Abstention 0
20220221	Demande de subvention au Conseil départemental pour l'achat d'une porte pour l'arrière de la mairie	Votes Pour 16, Contre 0, Abstention 0
20220222	Demande de subvention au Conseil départemental pour l'achat d'une clôture pour la cour de la mairie	Votes Pour 16, Contre 0, Abstention 0
20220223	Demande de subvention au Conseil départemental pour la clôture de l'école	Votes Pour 16, Contre 0, Abstention 0
20220224	Durée des amortissements	Votes Pour 16, Contre 0, Abstention 0
20220225	Dépréciation de créances	Votes Pour 16, Contre 0, Abstention 0

Madame le Maire ouvre la séance par la lecture du compte-rendu de la séance précédente qui, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

1- Approbation du compte de gestion de la commune

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare :

Que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Votes Pour 16

2- Approbation du compte de gestion de la caisse des écoles

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de la caisse des écoles de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare :

Que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Votes Pour 16

3- Approbation du compte administratif de la commune

Après la présentation du compte administratif, il est proposé au conseil municipal :

- D'examiner le compte administratif de 2021 qui s'établit comme suit :

Libellés	COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL					
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		523 927.43		326 208.63	0.00	850 136.06
Opérations de l'exercice	697 507.43	469 390.08	1 607 602.93	1 679 476.24	2 305 110.36	2 148 866.32
TOTAUX	697 507.43	993 317.51	1 607 602.93	2 005 684.87	2 305 110.36	2 999 002.38
Résultats de clôture	0.00	295 810.08	0.00	398 081.94	0.00	693 892.02
Restes à réaliser	373 056.00	342 324.00			373 056.00	342 324.00
TOTAUX CUMULES	1 070 563.43	1 335 641.51	1 607 602.93	2 005 684.87	2 678 166.36	3 341 326.38
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	265 078.08	0.00	398 081.94	0.00	663 160.02

Hors de la Présence de Madame le Maire, le compte administratif a été voté.

Votes Pour 15, Contre 0, Abstention, 0

4- Approbation du compte administratif de la caisse des écoles

Après la présentation du compte administratif, il est proposé au conseil :

- D'examiner le compte administratif de 2021 qui s'établit comme suit :

COMpte ADMINISTRATIF CAISSE DES ECOLES						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				605,58	0,00	605,58
Opérations de l'exercice			11467,04	16 214,42	13 197,04	16 214,42
TOTAUX	0,00	0,00	11 467,04	16 820,00	11 467,04	16 820,00
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	5 352,96	0,00	5 352,96
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	11 467,04	16 820,00	11 467,04	16 820,00
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	0,00	0,00	5 352,96	0,00	5 352,96

Hors de la Présence de Madame la Présidente, le compte administratif a été voté.

Votes Pour 15, Contre 0, Abstention, 0

5- Affectation de résultats de la commune

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 398 081.94€
- Un déficit de fonctionnement de 0€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	71 873.31€
Résultats antérieurs reportés	326 208.63€
Résultat à affecter	398 081.94€
Solde d'exécution d'investissement	295 810.08€
Solde des restes à réaliser d'investissement	-30 732€
Affectation en réserve 1068 en investissement	
Report de fonctionnement	398 081.94€

Votes Pour 16, Contre 0, Abstention, 0

6- Affectation de résultats de la caisse des écoles

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 5352.96€
- Un déficit de fonctionnement de 0€

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	4747.38€
Résultats antérieurs reportés	605.58€
Résultat à affecter	5352.96€
Solde d'exécution de fonctionnement	
Report en fonctionnement	5352.96€

Votes Pour 16, Contre 0, Abstention, 0

7- Vote du taux des taxes

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Elle précise que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2022 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, compte tenu de l'augmentation générale des prix, des services et des projets à venir, le conseil municipal décide :

- d'augmenter comme suit les taux en 2022

TAXES	Taux 2021 (rappel)	Taux 2022
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	42.47	48.47
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	97.25	97.25

Votes Pour 14, Contre 1, Abstention 1

8- Subventions aux associations

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, d'allouer aux associations les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessous

N° de compte	Intitulé du Bénéficiaire	2022
6574		
subv org dt privé		
	AACDC	500
	AMICALE DES AINES	700
	ANCIENS COMBATTANTS	200
	ARBRES ET PAYSAGE D'AUTAN	200
	ASSOC COMMUNALE CHASSE	600
	CEP'A DU JEU	300
	CEPET FOOTBALL VETERANS	550
	CEPET LOISIRS	800
	LOLIDANCE	900
	CEPET MUSIQUE ET DANSE	800
	CEPET MUSIQUE ET DANSE- subvention exceptionnelle	250
	CEP'ET VINS	390
	ECOLE DE RUGBY	400
	EURYTHMIE	400
	FNACA	100
	LA BOULE CEPETOISE	600
	LES PETITES FRAPPES	200
	LES PLANCHES A L'ENVERS	500
	PARENTS D'ELEVES	520
	RALLUMONS L'ETOILE	400.60
	USBSSC FOOTBALL	1400

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de verser les subventions telles que présentées ;
M. TIRLOY ne prend pas part au vote.
Votes Pour 15, Contre 0, Abstention, 0

9- Subventions aux associations budget caisse des écoles

Madame la Présidente propose au conseil de la caisse des écoles de verser une subvention à la coopérative scolaire d'un montant de :
Elle précise qu'une partie de la somme est destinée à financer la venue d'auteurs au sein du groupe scolaire.

N° de compte	Intitulé du Bénéficiaire	2022
6574		
subv org dt privé		
	OCCE	1770

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de verser la subvention telle que présentée ;
Votes Pour 16, Contre 0, Abstention, 0

10- Budget primitif 2022

Après avoir présenté le budget par chapitres, Madame ROUYER propose de voter le budget selon les montants suivants :

BUDGET COMMUNAL

- *Fonctionnement* :
Dépenses : 2 242 616€
Recettes : 2 242 616€
- *Investissement* :
Dépenses : 1 321 540€
Recettes : 1 321 540€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le budget tel que présenté ;
Votes Pour 16, Contre 0, Abstention, 0

11- Budget primitif caisse des écoles 2022

Après avoir présenté le budget par chapitres, Madame ROUYER propose de voter le budget selon les montants suivants :

BUDGET CAISSE DES ECOLES

- *Fonctionnement* :
Dépenses : 15 140€
Recettes : 15 140€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le budget tel que présenté ;
Votes Pour 16, Contre 0, Abstention, 0

12- Subvention d'équilibre à la caisse des écoles

Madame le Maire informe que nous devons verser une subvention d'équilibre pour le budget annexe de la Caisse des Ecoles.

- Caisse des écoles : le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 15 140€. La commune doit verser la somme de 9 787.04€ en faveur de la caisse des écoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de verser cette subvention ;
Votes Pour 16, Contre 0, Abstention, 0

13- Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,
Vu le Code de la Commande publique notamment son article 1111-1,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA ont été supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016,

Considérant que les tarifs règlementés de vente d'électricité pour les puissances inférieures ou égales à 36 KVA ont été supprimés pour les collectivités, employant plus de 10 personnes et dont la dotation globale de fonctionnement et les recettes des taxes et impôts locaux dépassent 2 millions d'euros, depuis le 1^{er} janvier 2021,

Considérant que le regroupement des acheteurs publics d'électricité est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur budget d'énergie,

Considérant que le SDEHG actualise son groupement de commandes pour l'achat d'électricité auquel les collectivités et établissements publics du département peuvent être membres,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adhérer au groupement de commandes et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,
- De l'autoriser à signer la convention d'adhésion,
- D'autoriser le représentant du SDEHG, coordonnateur du groupement, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité.

Votes Pour 15, Abstention 1

14- Avenants au lot n°1 du marché extension de l'école

Madame le maire rappelle à l'assemblée que le chantier pour l'extension de 3 salles pour le groupe scolaire est en cours.

Elle explique qu'il est fréquent pour les collectivités maîtres d'ouvrage de devoir apporter aux ouvrages en cours de construction ou de réhabilitation des modifications ou des compléments, au moyen d'avenants aux marchés de travaux, lorsque cela se révèle nécessaire ou simplement pertinent pour améliorer ces ouvrages, sous la seule réserve en ce cas de ne pas enfreindre les règles qui encadrent les modifications contractuelles des marchés publics telles que fixées par le code de la commande publique.

Madame le maire informe alors l'assemblée que pour un des sept lots faisant l'objet des marchés de travaux, il est apparu nécessaire ou opportun d'apporter des compléments aux travaux en cours et de procéder à des adaptations concernant certains des ouvrages prévus. Elle présente les avenants établis à cet effet pour le marché du lot n°1 – Gros œuvre.

Pour chaque avenant, Madame le maire en expose ainsi les motifs, les modifications apportées aux travaux du lot considéré et l'incidence financière de l'avenant sur le montant du marché de ce lot, un devis technique et financier étant annexé à chaque avenant.

Madame le maire indique que les avenants n'ont pas pour effet d'augmenter le prix du marché propre du lot de 15 % ou plus, en conséquence de quoi ces modifications conventionnelles sont réputées être de faible montant et sont ainsi autorisées en vertu de l'article R. 2194-8 du code de la commande publique.

Au terme de cette présentation, après avoir précisé que des crédits suffisants figurent au budget communal pour le règlement des travaux qui font l'objet de l'avenant, Madame le maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal de signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser la conclusion des avenants n°1 et 2, avec leur annexe, au marché du lot n°1– Gros oeuvre, pour un montant de 5430 € HT et de 4633 € HT– ce qui porte le prix du marché de 113 388€ HT à 123 451 € HT – et pour les modifications apportées aux travaux décrits au dit avenant annexé à la présente délibération ;
- Que les dépenses afférentes à ces avenants seront imputées au compte 2313 du budget communal.

Votes Pour 16, Contre 0, Abstention, 0

15- Tarifs ALSH

La délibération n°20210601 est modifiée en ce qui concerne les tarifs ALSH extérieurs.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de faire évoluer les tarifs de l'ALSH appliqués aux extérieurs pour appliquer le coût de revient réel à la journée. Le tarif ALSH extérieur s'appliquera aux enfants extérieurs à la commune de CEPET (Vacquiers-Gargas...). Les enfants dont les parents sont commerçants, artisans, professions libérales et exerçant sur la commune se verront appliquer le tarif des enfants de CEPET.

Les autres tarifs restent inchangés.

1- Tarifs ALSH

	Quotient Familial	0-400€	401-649.99 €	650€-849.99 €	850€ - 1099€	1100€ - 1399€	1400€-1699€	1700€-1999€	2000€ et plus	indéterminé
Extérieurs	Journée	25.87 €	25.87€	25.87€	25.87 €	25.87 €	25.87€	25.87€	25.87€	25.87€
	½ journée avec repas	19.71 €	19.71€	19.71€	19.71 €	19.71 €	19.71€	19.71€	19.71€	19.71€
	½ journée sans repas	16€	16€	16€	16€	16€	16€	16€	16€	16€
	Repas (12h-14h)	11€	11€	11€	11€	11€	11€	11€	11€	11€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter les tarifs tels que présentés ci-dessus
- D'appliquer ces tarifs à compter du 15/04/2022

Votes Pour 16, Contre 0, Abstention, 0

16- Convention de prise en charge financière pour l'accueil en ALSH

La délibération N°20220103 du 01/02/2022 est annulée suite aux échanges avec Lec grand Sud.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter une convention pour définir les modalités de prise en charge des enfants de la commune de Vacquiers sur l'ALSH de CEPET pendant les vacances scolaires (selon ouverture).

Considérant le marché de services entre la commune de CEPET et l'association Loisirs Education Citoyenneté Grand Sud, conclu du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, reconductible 1 fois et relatif à la gestion et l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

La convention est conclue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

L'accueil en ALSH doit tenir compte de la réglementation en vigueur. Les enfants de CEPET sont prioritaires.

La commune de Vacquiers doit prendre en charge :

- Le différentiel entre la part parents appliquée aux enfants de Vacquiers (tableau ci-dessous) et le prix de la journée « enfant extérieur »

TARIFICATION ALSH A COMPTER DU 15/04/2022

2- Tarifs ALSH

Part parents des enfants de Vacquiers	Quotient Familial	0-400€	401- 649.99 €	650€- 849.99€	850€ - 1099€	1100€- 1399€	1400€- 1699€	1700€- 1999€	2000€ et plus	indét ermi né
	Journée	8.50€	9,00€	10,00€	12,00€	14,00€	16,00€	18,00€	20,00€	25,87€
	½ journée avec repas	6,75€	7,25€	8,00€	9,00€	10,25€	11,75€	13,75€	16,00€	19,71€
	½ journée sans repas	4,20€	4,50€	5,00€	5,75€	6,75€	8,00€	9,00€	10,00€	16€
	Repas (12h-14h)	3,60€	3,80€	4,20€	4,80€	5,80€	7,00€	8,00€	9,00€	11€

Extérieurs	Quotient Familial	0-400€	401- 649.99 €	650€- 849.99€	850€ - 1099€	1100€- 1399€	1400€- 1699€	1700€- 1999€	2000€ et plus	indét ermi né
	Journée	25.87€	25.87€	25.87€	25.87€	25.87€	25.87€	25.87€	25.87€	25.87€
	½ journée avec repas	19.71€	19.71€	19.71€	19.71€	19.71€	19.71€	19.71€	19.71€	19.71€
	½ journée sans repas	16€	16€	16€	16€	16€	16€	16€	16€	16€
	Repas (12h-14h)	11€	11€	11€	11€	11€	11€	11€	11€	11€

- Une facture faisant apparaître le détail des fréquentations des enfants de la commune de VACQUIERS sera adressée à la fin de chaque semestre à la collectivité (juin et décembre). LEC encaisse la part prise en charge par Vacquiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le projet de convention ci-joint relatif à la prise en charge financière pour l'accueil en ALSH.
- De l'autoriser à signer ladite convention

Votes Pour 16, Contre 0, Abstention, 0

17- Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'achat de matériel informatique pour la mairie, la maison des associations et les ateliers municipaux

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'acheter du matériel informatique afin de déployer la fibre à la mairie, à la maison des associations et aux ateliers municipaux.

Les devis retenus sont :

- PCIX : pour un montant de 2921€ HT et 694€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte d'effectuer les achats énoncés ci-dessus pour un montant total de 3606€ HT.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document contractuel concernant ce projet.
- Indique que les crédits seront ouverts au BP 2022
- Sollicite le Département au titre du contrat de territoire pour une subvention au taux maximum pour aider la Commune dans cet investissement.

Votes Pour 16, Contre 0, Abstention, 0

18- Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'achat d'un bâtiment modulaire pour l'école

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'acheter un modulaire pour l'école compte tenu des effectifs qui ne cessent d'augmenter.

Le devis retenu est :

- Modul'ère pour un montant de 26 500€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte d'effectuer l'achat énoncé ci-dessus pour un montant total de 26 500 HT.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document contractuel concernant ce projet.
- Indique que les crédits seront ouverts au BP 2022
- Sollicite le Département au titre du contrat de territoire pour une subvention au taux maximum pour aider la Commune dans cet investissement.

Votes Pour 16, Contre 0, Abstention, 0

19- Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'achat de matériel informatique pour le groupe scolaire

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'acheter du matériel informatique afin de déployer la fibre sur le groupe scolaire.

Le devis retenu est :

- PCIX : pour un montant de 2528€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte d'effectuer les achats énoncés ci-dessus pour un montant total de 2528€ HT.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document contractuel concernant ce projet.
- Indique que les crédits seront ouverts au BP 2022
- Sollicite le Département au titre du contrat de territoire pour une subvention au taux maximum pour aider la Commune dans cet investissement.

Votes Pour 16, Contre 0, Abstention, 0

20- Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'achat d'une tondeuse

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'acheter une tondeuse pour le service technique pour améliorer les conditions de travail et le service rendu.

Le devis retenu est :

- CRAVERO : pour un montant de 23000€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte d'effectuer l'achat énoncé ci-dessus pour un montant total de 23000 € HT.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document contractuel concernant ce projet.
- Indique que les crédits seront ouverts au BP 2022

- Sollicite le Département au titre du contrat de territoire pour une subvention au taux maximum pour aider la Commune dans cet investissement.

Votes Pour 16, Contre 0, Abstention, 0

21- Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'achat d'une porte arrière pour la mairie

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de changer la porte arrière de la mairie. En effet, la porte existante n'est pas isolée et n'est pas sécurisée.

Le devis retenu est :

- Phylidome : pour un montant de 5664.85€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte d'effectuer l'achat énoncé ci-dessus pour un montant total de 5664.85 €HT.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document contractuel concernant ce projet.
- Indique que les crédits seront ouverts au BP 2022
- Sollicite le Département au titre du contrat de territoire pour une subvention au taux maximum pour aider la Commune dans cet investissement.

Votes Pour 16, Contre 0, Abstention, 0

22- Demande de subvention au Conseil Départemental pour la clôture de la cour de la mairie

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'installer une clôture autour de la cour de la mairie pour sécuriser l'espace.

Le devis retenu est :

- ESPACE CLOTURE : pour un montant de 1100€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte d'effectuer les travaux énoncés ci-dessus pour un montant total de 1100€ HT.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document contractuel concernant ce projet.
- Indique que les crédits seront ouverts au BP 2022
- Sollicite le Département au titre du contrat de territoire pour une subvention au taux maximum pour aider la Commune dans cet investissement.

Votes Pour 16, Contre 0, Abstention, 0

23- Demande de subvention au Conseil Départemental pour la clôture de l'école

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'agrandir la clôture de l'école suite à l'agrandissement du groupe scolaire.

Le devis retenu est :

- ESPACE CLOTURE : pour un montant de 2900€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte d'effectuer les travaux énoncés ci-dessus pour un montant total de 2900€ HT.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document contractuel concernant ce projet.
- Indique que les crédits seront ouverts au BP 2022
- Sollicite le Département au titre du contrat de territoire pour une subvention au taux maximum pour aider la Commune dans cet investissement.

Votes Pour 16, Contre 0, Abstention, 0

24- Durée d'amortissement :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14

Considérant l'obligation d'amortir le compte 204,

Madame le Maire propose la durée d'amortissement ci-dessous

Compte 2041512 : GFP : Bâtiments et installations : 5 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition ci-dessus.
Votes Pour 16, Contre 0, Abstention, 0

25- - Dépréciations de créances :

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'elle a reçu de Madame la Trésorière, une liste détaillant les créances douteuses/contentieuses de plus de deux ans et pour lesquelles les chances de recouvrement s'amenuisent. Le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Ces créances douteuses ou contentieuses doivent faire l'objet chaque année de provision pour au moins 15%.
Le montant est de 203.07€.

Il convient donc de prévoir en dépense de fonctionnement au chapitre 68 :48.14€ et au chapitre 78 : 6.24€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'admettre en dépréciations de créance le montant de 203.07€ (montants figurant sur la liste présentée par Madame le Trésorière),
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Votes Pour 16, Contre 0, Abstention, 0

La séance est levée à 22h30

La secrétaire de séance, MME BONNET Frédérique

